

► SOCIÉTÉ ◀ **TRANSFORMATION SARL EN SARLU ET INVERSEMENT**



ASSISTANCE AUX FORMALITÉS

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

III. Coût :

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Formulaires :

- 2 formulaires **M2** ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire **TNS** ([document à télécharger](#))
✎ également pour **SARLU devenant SARL à gérance majoritaire**
- 1 formulaire **NDI** si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :

- 1 exemplaire original du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire signés par tous les associés **mentionnant tous les éléments de la cession de parts.**
- 2 copies des statuts modifiés et certifiés conformes par le gérant
 - ✓ mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre des Entreprises :

- 13,33 €** par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers

Frais à verser pour le Tribunal Judiciaire :

- 62,08 euros** (*sans dépôt d'actes*) ou **76,01 euros** (*avec dépôt d'actes*) si l'associé unique est le seul dirigeant ou si c'est la seule modification.
- 178,08 €** dans les autres cas.

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :